

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/135

**ARRETE REGLEMENTANT LA REOUVERTURE DES TERRAINS EN
HERBE DU STADE GERARD ARMAND ET DU STADE ROGER PETIT**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R. 411-1 et suivants, relatif aux Pouvoirs des Préfets et des Maires ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU le Code Pénal notamment son article R 610-5 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la météo favorable, l'interdiction d'utilisation des terrains en herbe des stades Gérard Armand et Roger Petit a été levée.

ARRETE

Article 1: L'arrêté n°2022/125 en date du 8 août 2022 est abrogé.

Article 2: A compter du lundi 29 août 2022, l'accès et l'utilisation des terrains en herbe des stades Gérard Armand et Roger Petit sont à nouveau autorisés.

Article 3: Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police municipale intercommunale, les Agents placés sous leurs ordres, ainsi que tous les agents communaux assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20220829-AR-22-135M-AU
Date de télétransmission : 29/08/2022
Date de réception préfecture : 29/08/2022

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de la police municipale intercommunale, et ses agents
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à Valsershône, le 29 août 2022

Le Maire,



Régis PETIT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Régis PETIT", written over a faint grid background.

Mis en ligne le 16/09/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20220829-AR-22-135M-AU
Date de télétransmission : 29/08/2022
Date de réception préfecture : 29/08/2022